



Mission régionale d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

Relevé de décisions de la séance du 27 septembre 2019

Président de la séance : Étienne LEFEBVRE
Autres membres présents : Isabelle LA JEUNESSE
Corinne LARRUE
Philippe de GUIBERT

I Plans-programmes : décisions prises dans le cadre de l'examen au cas par cas

Liste des dossiers examinés soumis à évaluation environnementale :

— Néant

Liste des dossiers examinés non soumis à évaluation environnementale :

- Modification n°1 du PLU de Semoy (45)
- Élaboration du PLU de Berchères-les-Pierres (28)
- Élaboration du zonage d'assainissement d'Echilleuses (45)

II Plans-programmes : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- PCAET de la com de Loches Sud Touraine (37- avis simplifié)

III Plans-programmes : avis tacite sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

Fera l'objet d'un avis tacite le dossier suivant :

- Mise en compatibilité du PLU de Cormery (37)

IV Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

— Néant

V Projets : avis tacites sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

— Néant

VI Délégations

Il est donné délégation à P de Guibert, membre permanent de la MRAe, pour statuer sur le dossier suivant :

- Révision du ScoT de Chartres Métropole

Les décisions et avis sont mis en ligne sur le [site internet des MRAe](#).

Le Président de la MRAe Centre – Val de Loire,
Président de séance

Étienne LEFEBVRE